



jgt en ma faveur = rachats crédits

Par inquiete04, le 04/09/2009 à 14:14

bonjour,
je suis surendettée , j ai 3 sociétés de crédit pour lesquelles je n'ai pu plus payé depuis le printemps 2005, j ai été convoquée au tribunal, (pas pu y aller mais excuser) j'ai reçu le jgt les sociétés ont été déboutées, en ma faveur, cela veut dire que je ne leur dois plus rien, ? je vous remercie car je veux faire un dossier de rachats de crédit mais là ça change le montant à emprunter merci de votre aide

Par 001, le 18/09/2009 à 14:17

bonjour,
l'action des créanciers est forclosée (pas de poursuite dans les deux ans de l'impayé) . ceux ci ne peuvent plus vous demander le paiement de vos dettes